



**MAIRIE DE NANTERRE**

Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

092-269200465-20240328-01\_CADU28032024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Affichage : 28/03/2024

## **Compte-rendu analytique des délibérations adoptées par le Conseil d'Administration lors de sa séance du jeudi 15 février 2024**

Le jeudi quinze février deux milles vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, convoqué le vendredi vingt-neuf décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni sous la Présidence de Madame Caroline COR Vice-Présidente du Conseil d'Administration et adjointe au Maire déléguée à l'action sociale.

### **Étaient présents :**

Mme Caroline COR, Mme Samia SAIDJ, Mme Hélène MATOUK, Mme Marie-José CATTIN, Mme Yvette ISAMBERT Mme Anne-Marie GAUTHIER-BERENDES, Mme Sylvie SANCHEZ, M. Jean-Luc JATHIERES, M. Mamadou DIALLO.

### **Excusé(s):**

M. Raphaël ADAM, Mme Rachel Feza KASHEMA, Mme Mérieme FAKED, Mme Sylvie BRASSENS, M. Kenzy GAUTHERIOT et M. Xavier ROUSSEAU.

Conformément aux dispositions de l'Article L.2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Mme Sylvie BRASSENS à Mme Marie-José CATTIN.

## **LE CONSEIL,**

**DÉSIGNE** Madame Carolyne COR comme secrétaire de séance.

❧❧❧❧❧❧

- APPROUVE** le compte rendu analytique des délibérations adoptées par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) lors de sa séance du 7 décembre 2023.

*A l'unanimité des votes exprimés*

❧❧❧❧❧❧

- APPROUVE** la Décision Modificative 3 du Service d'Aides à Domicile (SAD) au BP 2023.

*A l'unanimité des votes exprimés*

❧❧❧❧❧❧

- APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du CCAS pour l'année 2024.

*A l'unanimité des votes exprimés*

❧❧❧❧❧❧

4. **APPROUVE** les conventions 2024 entre les partenaires du Programme de Réussite Educative et les CCAS (Secours Populaire, le GAO, les 4 chemins, Proxité, ZY'VA, Le PréO, Madame ROYER SABATERIE, Cerise et Authenticité)

*A l'unanimité des votes exprimés*

~~~~~

5. **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Département des Hauts-de-Seine dans le cadre du dispositif ACTE et de la mise en place d'un séjour famille en collaboration avec le service social scolaire du CCAS, pour l'année 2024.

*A l'unanimité des votes exprimés*

~~~~~

6. **APPROUVE** la convention relative à la participation du Département des Hauts-de-Seine aux coûts d'abonnement des personnes handicapées ou âgées de 60 ans ou plus à un système de téléalarme, au titre de l'exercice 2023 et de la demande de financement pour l'année 2024.

*A l'unanimité des votes exprimés*

~~~~~

7. **APPROUVE** la revalorisation de la part usager aux prestations du service de maintien à domicile, pour l'année 2024, conformément aux barèmes définis par la CNAV.

*A l'unanimité des votes exprimés*

~~~~~

8. **APPROUVE** le renouvellement de la convention entre le CCAS de Nanterre et l'association Nouvelles Voies à compter du 1er janvier 2024.

*A l'unanimité des votes exprimés*

~~~~~

9. **APPROUVE** la convention et de l'adhésion avec l'association UFOLEP et le CCAS de Nanterre pour favoriser l'accès et le développement des activités physiques et sportives pour toutes et tous, jusqu'au 30 avril 2024.

*A l'unanimité des votes exprimés*

~~~~~

10. **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs du Département des Hauts-de-Seine pour des actions de prévention pour la perte d'autonomie pour l'année 2024.

*A l'unanimité des votes exprimés*

~~~~~

11. **APPROUVE** la convention d'engagement réciproques pour l'accueil de volontaires en service civique solidarité séniors 2023/2024

*A l'unanimité des votes exprimés*

~~~~~

**12. APPROUVE** la convention entre la CAF 92 et le CCAS de Nanterre pour la mise à disposition de locaux pour la CAF 92 au sein du Centre Social et Culturel P'Arc en ciel, dans le cadre des permanences d'action sociale en direction des usagers, pour l'année 2024.

*A l'unanimité des votes exprimés*

~~~~~

**13. APPROUVE** le renouvellement de la convention entre le CCAS de Nanterre et EDF, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois sur une période maximum de 3 ans.

*A l'unanimité des votes exprimés*

~~~~~

**14. APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectif du 04/09/2022 pour le projet DEMOS.

*A l'unanimité des votes exprimés*

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La prochaine séance sera fixée le 28 mars 2024 à 18h00.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Nanterre, le 28 mars 2024

**Par délégation**

**Caroline COR**  
**Vice-Présidente du C.C.A.S.**

